

Calvados

Il insulte et menace les enseignantes de l'école

LIBERTÉ | jeudi 22 novembre 2018

334 mots | -



Un père de famille de 32 ans a été condamné pour avoir menacé de mort les enseignantes de l'école de sa fille, à Caen. Illustration ©AdobeStock.

Caen. « **Vous êtes tous morts ! Je vais tout casser ! Vous buter tous !** » Ce sont les menaces proférées par Martin à l'encontre des enseignantes de l'école primaire de sa fille, en juin 2018. À la maîtresse de l'enfant, il lance : « **Ferme ta g... et fais ton métier de m... !** » Quant à la directrice, elle a droit à un « **Toi, tu l'as dans le c...** ». Quand l'homme se présente à l'école avec son chien, le 20 juin, c'en est trop, la police est appelée. Sept personnes portent plainte.

Mardi 20 novembre, Martin (26 ans) a été jugé par le tribunal correctionnel de Caen, pour outrages et menaces de mort à l'encontre de personnes chargées de mission de service public dans un établissement scolaire.

« **Ma fille rentrait de l'école en pleurant** »

L'événement qui déclenche cette fureur, c'est le signalement par l'établissement scolaire du comportement de la petite fille de 5 ans aux services sociaux. En effet celle-ci s'arrache les cheveux et se cogne la tête contre les murs. À la barre, le père de famille reconnaît qu'il a pété les plombs mais surtout parce que son enfant rentrait en pleurant de l'école. « **Ils la rabaissaient tout le temps** », selon lui. Le casier judiciaire du prévenu débute au tribunal pour enfants et comporte pas moins de 12 mentions, dont des actes de violence.

« **Inadmissible, de plus devant l'enfant** »

Si le président lui fait remarquer que lorsqu'il y a malentendu, les insultes et menaces ne sont pas une solution, la procureure juge ce comportement inadmissible et qui plus est devant l'enfant. « **On ne peut le tolérer, ni l'éducation nationale ni le tribunal** ». Martin écope de 120 jours amende à 10 euros.

*Prénom d'emprunt.